

Compressions de 1,2 M\$ à la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois

Val-d'Or, le 7 juillet 2015 – Le 30 juin dernier, la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSOB) a adopté son budget 2015-2016. Ce budget de près de 74,9 M\$ prévoit un déficit d'exercice de 247 000 \$. Conformément au projet des règles budgétaires, la Commission scolaire a présenté une demande d'autorisation au Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) d'adopter ce budget déficitaire et est en attente d'une réponse positive à cet égard. « L'exercice a été difficile et l'ensemble de l'organisation a été sollicité pour préserver le mieux possible les services directs aux élèves, dans ce contexte d'austérité, qui cumule des compressions récurrentes depuis les six dernières années. », rapporte le président M. Gaétan Gilbert.

En raison des compressions gouvernementales annoncées de 500 000 \$, d'une forte croissance des dépenses en assurance-salaire (400 000 \$) et des limites imposées par le MEESR pour l'utilisation des surplus (300 000 \$), la Commission scolaire fait face à un manque à gagner de 1.2 M\$ pour l'année scolaire 2015-2016 et a dû faire des choix difficiles. Ces choix ont été faits en s'appuyant sur les principes suivants :

- Préserver le mieux possible les services directs à l'élève;
- Protéger intégralement les ressources affectées aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
- Respecter les obligations découlant des conventions collectives;
- Partager l'effort entre toutes les unités administratives, les écoles, les centres, les comités et les parents.

Les cibles de compressions retenues sont la révision des plans d'effectifs (461 000 \$), des activités administratives (102 000 \$), des activités relatives aux biens meubles et immeubles (89 000 \$), des budgets des écoles primaires et secondaires et des centres de formation (264 000 \$) ainsi qu'une diminution du perfectionnement des cadres et des professionnels (25 000 \$). Le conseil des commissaires et les comités sont également mis à contribution (22 400 \$). Quelques services d'appoint et activités extrascolaires (94 000 \$) seront touchés et une contribution des parents sera sollicitée pour l'autofinancement du transport du midi. Une révision de la grille tarifaire des journées pédagogiques en service de garde est à prévoir en août prochain selon les règles budgétaires confirmées.

Pas de hausse de la taxe scolaire

Le budget adopté ne prévoit pas de hausse du taux de la taxe scolaire qui demeure à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cependant, une légère baisse de la réduction (5.448 ¢ à 4.691 ¢) et les hausses des évaluations des immeubles dans certains secteurs pourraient faire augmenter la facture du propriétaire concerné.

Répartition des dépenses des activités courantes

Le budget se répartit selon des secteurs d'activités. Les activités d'enseignement, de soutien à l'enseignement et le transport scolaire et services de garde représentent 80 % des dépenses de la Commission scolaire, soit 59,6 M \$. Les activités d'entretien des meubles et immeubles (chauffage, entretien ménager, réparation, etc.) représentent 13 % du budget et coûteront 9,7 M\$. Les coûts de gestion représentent seulement 5 % du budget avec 3,7 M\$ et 1,9 M\$ seront affectés aux intérêts et frais financiers.

La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois offre des services éducatifs de qualité à plus de 6 000 élèves jeunes et adultes sur son territoire. Elle compte 23 établissements scolaires, soit 14 écoles primaires, 4 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle et 3 centres de formation générale adulte. C'est plus de 1 100 employés qui font partie de cette grande équipe, dont 600 enseignants, 430 membres du personnel de soutien, près de 50 professionnels et 40 gestionnaires.

-30-

Source et pour entrevue :

Caroline Neveu, conseillère en communication Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
819 825-4220, poste 3013 819-856-4453
neveu.caroline@csob.qc.ca